



Afin de lutter contre la propagation du Covid-19, l'Espace Jean-Roger Caussimon, en adéquation avec les directives gouvernementales en matière sanitaire, a décidé de mettre en place un protocole spécifique lié aux activités dispensées. Celui-ci pourra être modulable en fonction de l'évolution de la situation au cours de cette saison 2020-2021.

Nous vous demandons donc de porter une attention toute particulière au respect des nouvelles préconisations sanitaires en vigueur, tant pour les pratiquants que pour les intervenants.

ANTICIPER – PROTÉGER – ALERTER

L'INTERVENANT DOIT

ANTICIPER



S'ASSURER DU NETTOYAGE / DÉSINFECTION DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE
(TABLES, CHAISES, CONSOLE SONORE, MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE, MATÉRIEL INFORMATIQUE...) UTILISÉ DURANT L'ACTIVITÉ AVANT ET APRÈS CHAQUE SÉANCE, AVEC L'AIDE DES PARTICIPANTS.



FAIRE L'APPEL AVANT CHAQUE DÉBUT DE SÉANCE
EN COCHANT LA PRÉSENCE DE CHAQUE PARTICIPANT SUR LA LISTE FOURNIE PAR L'ASSOCIATION.

PROTÉGER



FAIRE APPLIQUER LES MESURES SANITAIRES AUX PARTICIPANTS
IL DEVRA S'ASSURER DE LA BONNE APPLICATION DES MESURES SANITAIRES LIÉES À SON ACTIVITÉ (GESTES BARRIÈRES, DISTANCIATION PHYSIQUE, PORT DU MASQUE...).

ALERTER



ALERTER
L'INTERVENANT DEVRA IMMÉDIATEMENT ALERTER L'ESPACE JEAN-ROGER CAUSSIMON EN CAS DE DOUTE SYMPTOMATIQUE SUR L'UN DES PARTICIPANTS AU COURS.



MESURES SANITAIRES POUR TOUS, TOUTES ACTIVITÉS CONFONDUES

DANS TOUS LES BÂTIMENTS ET DANS LES LOCAUX ACCUEILLANT NOS ACTIVITÉS



EFFECTIF

Le quota maximum de participants (salles de cours ou espaces de diffusion) ne pourra en aucun cas être dépassé, la capacité d'accueil étant adaptée à chaque espace dédié.



ACCOMPAGNANTS

La/les personne(s) accompagnant(e)s ne sont pas autorisé(e)s à accompagner et/ou attendre le pratiquant de l'activité au sein du hall de la structure ou dans le lieu même de l'activité.



PORT DU MASQUE

Le port du masque est OBLIGATOIRE DANS TOUTES LES ZONES DE CIRCULATION (couloirs, accueil...) ET LES SANITAIRES pour toutes personnes âgées de 11 ans et plus. Cette mesure est également applicable au sein de l'activité pratiquée dès l'instant où le protocole sanitaire l'exige.



GESTES BARRIÈRES / ARRIVÉE DANS L'ACTIVITÉ ET DÉPART

Toute personne entrant dans l'enceinte d'un bâtiment de l'Espace Jean-Roger Caussimon ou de la structure partenaire doit obligatoirement se désinfecter les mains aux bornes mises à disposition.

Les participants devront attendre que l'intervenant ouvre l'espace dédié à l'activité avant d'entrer et son signal avant de sortir. Ils ne pourront stagner dans le hall d'accueil après l'activité.



DISTANCIATION PHYSIQUE

Toute personne doit obligatoirement respecter les mesures barrières et la distanciation physique d'un minimum de 1 mètre avec les autres dans les zones de circulation (couloirs, accueil...) et de 1 mètre en face à face dans les espaces dédiés aux activités non mobiles.



AÉRATION

En fin de chaque activité, la salle utilisée doit être aérée durant 10 minutes. Ce temps d'aération peut être raccourci en fonction de la température extérieure. Il est placé sous la responsabilité de l'intervenant et ne peut en aucun cas retarder l'horaire des cours qui suivent.



SANITAIRES

Dans tous les bâtiments de la structure, l'accès aux blocs sanitaires est limité à 1 personne à la fois. L'utilisation de la douche est rendue inaccessible.



ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ SANITAIRE

AU SEIN DE LA STRUCTURE



KIT DE DÉSINFECTION MOBILIER

Dans chaque espace dédié (hors salles partenaires extérieures), l'Espace Jean-Roger Caussimon met à disposition des intervenants et des adhérents :

- un spray désinfectant antibactériens
- du papier déroulant jetable

Un paquet de lingettes antibactériennes est également confié à chaque intervenant pour procéder au nettoyage du matériel sensible (console son, matériel électronique, matériel informatique...) avant utilisation.



BORNES DE GEL HYDROALCOOLIQUE

L'Espace Jean-Roger Caussimon met à disposition des intervenants, des adhérents et des publics (hors salles partenaires extérieures) une borne de gel hydroalcoolique à l'entrée de chaque bâtiment et/ou au sein de chaque espace dédié du bâtiment.



MASQUES ET VISIÈRES DE PROTECTION

L'Espace Jean-Roger Caussimon fournit à ses intervenants une visière de protection. Un masque jetable réglementé Covid-19 peut également être fourni si besoin. L'association autorise les intervenants à utiliser un masque personnel lavable durant leur activité.



ACTIVITÉS SPORTIVES

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES

Capoeira



PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants à l'intérieur de la salle dédiée à l'activité si les distances de sécurité sont respectées.

Pour toutes interactions nécessitant un rapprochement physique entre l'intervenant et les participants, le port du masque devient obligatoire pour l'intervenant.

En cas de protocole sanitaire renforcé, le port du masque devient obligatoire pour tous les participants âgés de 11 ans et plus ainsi que pour l'intervenant sur toute la durée de l'activité.



ZONE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Les participants doivent attendre que l'intervenant les autorise à pénétrer dans la salle. Une attente au sein de l'espace d'accueil de la structure est possible dans le respect des mesures de sécurité sanitaires (port du masque, distanciation physique, lavage des mains...)



DISTANCIATION PHYSIQUE

Durant l'activité, les participants doivent respecter une distance de 2 mètres avec les autres lorsqu'il ne s'agit pas d'action de combat.

L'intervenant évite autant que possible les démos avec un participant pour opter vers la correction d'une démo entre participants.



VESTIAIRES

Le pratiquant devra se doucher à son domicile et se changer à son domicile.

L'accès aux vestiaires est limité à 4 personnes à la fois. Le sac contenant ses effets personnels est à déposer à un emplacement dédié, établi par l'intervenant.



ACTIVITÉS SPORTIVES

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES

Qi Gong, Yoga, Sophrologie, Pilates, Renforcement musculaire, Stretching



PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants à l'intérieur de la salle dédiée à l'activité si les distances de sécurité sont respectées.

Pour toutes interactions nécessitant un rapprochement physique entre l'intervenant et les participants, le port du masque devient obligatoire pour l'intervenant.

En cas de protocole sanitaire renforcé, le port du masque devient obligatoire pour tous les participants âgés de 11 ans et plus ainsi que pour l'intervenant sur toute la durée de l'activité. Les activités nécessitant un effort physique intense empêchant le port du masque s'effectueront en visioconférence.



ZONE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Les participants doivent attendre que l'intervenant les autorise à pénétrer dans la salle. Une attente au sein de l'espace d'accueil de la structure est possible dans le respect des mesures de sécurité sanitaires (port du masque, distanciation physique, lavage des mains...)



DISTANCIATION PHYSIQUE

Durant l'activité, les participants doivent respecter une distance de 2 mètres avec les autres.



VESTIAIRES

Le pratiquant devra se doucher à son domicile et se changer à son domicile. L'accès aux vestiaires est limité à 4 personnes à la fois. Le sac contenant ses effets personnels est à déposer à un emplacement dédié, établi par l'intervenant.



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Les participants devront apporter leur propre tapis et serviette.



ACTIVITÉS DE DANSE

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES

Flamenco, Danse orientale, Hip hop, Zumba



PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants à l'intérieur de la salle dédiée à l'activité si les distances de sécurité sont respectées.

Pour toutes interactions nécessitant un rapprochement physique entre l'intervenant et les participants, le port du masque devient obligatoire pour l'intervenant.

En cas de protocole sanitaire renforcé, le port du masque devient obligatoire pour tous les participants âgés de 11 ans et plus ainsi que pour l'intervenant sur toute la durée de l'activité.



ZONE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Les participants doivent attendre que l'intervenant les autorise à pénétrer dans la salle. Une attente au sein de l'espace d'accueil de la structure est possible dans le respect des mesures de sécurité sanitaires (port du masque, distanciation physique, lavage des mains...)



DISTANCIATION PHYSIQUE

Durant l'activité, les participants doivent respecter une distance de 2 mètres avec les autres.



VESTIAIRES

Le pratiquant devra se doucher à son domicile et se changer à son domicile. L'accès aux vestiaires est limité à 4 personnes à la fois. Le sac contenant ses effets personnels est à déposer à un emplacement dédié, établi par l'intervenant.



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Les participants devront apporter leurs propres accessoires.



DÉSINFECTION

En cas d'exercice au sol, la désinfection de la zone est à effectuer par l'intervenant avec l'aide des participants.



ACTIVITÉS DE DANSE

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES

Danses salsa, bachata et kizomba



PORT DU MASQUE

Le port du masque reste obligatoire pour les participants et les intervenants à l'intérieur de la salle dédiée à l'activité.



ZONE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Les participants doivent se conformer aux règles en vigueur dans la structure d'accueil.



DISTANCIATION PHYSIQUE

Le partenaire unique doit être privilégié durant toute la durée de l'activité. Les participants doivent respecter une distance de 2 mètres avec les autres couples de danseurs.



VESTIAIRES

Le pratiquant devra se doucher à son domicile et se changer à son domicile.



ACTIVITÉS DE THÉÂTRE

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES

Théâtre



PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants à l'intérieur de la salle dédiée à l'activité si les distances de sécurité sont respectées.

Pour toutes interactions nécessitant un rapprochement physique entre l'intervenant et les participants, le port du masque et/ou de la visière de protection devient obligatoire pour l'intervenant.

En cas de protocole sanitaire renforcé, le port du masque devient obligatoire pour tous les participants âgés de 11 ans et plus ainsi que pour l'intervenant sur toute la durée de l'activité.



ZONE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Les participants doivent attendre que l'intervenant les autorise à pénétrer dans la salle. Une attente au sein de l'espace d'accueil de la structure est possible dans le respect des mesures de sécurité sanitaires (port du masque, distanciation physique, lavage des mains...)



DISTANCIATION PHYSIQUE

Durant l'activité, les participants doivent respecter une distance de 1 mètre avec les autres lorsqu'il ne s'agit pas d'exercices d'expression spécifiques.



VESTIAIRES

Le pratiquant devra se doucher à son domicile et se changer à son domicile. L'accès aux vestiaires est limité à 4 personnes à la fois. Le sac contenant ses effets personnels est à déposer à un emplacement dédié, établi par l'intervenant.



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Les participants devront apporter leurs propres accessoires.



DÉSINFECTION

En cas d'exercice au sol, la désinfection de la zone est à effectuer par l'intervenant avec l'aide des participants.



ACTIVITÉS DE MUSIQUE

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES

Ensemble vocal



PORT DU MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants à l'intérieur de la salle dédiée à l'activité si les distances de sécurité sont respectées.

Pour toutes interactions nécessitant un rapprochement physique entre l'intervenant et les participants, le port du masque et/ou de la visière de protection devient obligatoire pour l'intervenant.



ZONE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Les participants doivent attendre que l'intervenant les autorise à pénétrer dans la salle. Une attente au sein de l'espace d'accueil de la structure est possible dans le respect des mesures de sécurité sanitaires (port du masque, distanciation physique, lavage des mains...)



DISTANCIATION PHYSIQUE

Durant l'activité, les participants doivent respecter une distance de 2 mètres avec les autres.



VESTIAIRES

L'accès aux vestiaires est limité à 4 personnes à la fois. Le sac contenant ses effets personnels est à déposer à un emplacement dédié, établi par l'intervenant.



ACTIVITÉS D'ARTS PLASTIQUES

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES

Dessin-peinture enfants, labo AFE, art du dessin et du papier, peinture, dessin académique, enluminure



PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour les participants âgés de 11 ans et plus ainsi que pour l'intervenant sur toute la durée de l'activité.



ZONE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Les participants doivent attendre que l'intervenant les autorise à pénétrer dans la salle. Une attente au sein de l'espace d'accueil de la structure est possible dans le respect des mesures de sécurité sanitaires (port du masque, distanciation physique, lavage des mains...)



DISTANCIATION PHYSIQUE

Durant l'activité, les participants doivent respecter une distance de 1 mètre avec les autres. Lors des séances avec modèle vivant, une distance de 2 mètres devra être observée autour de l'estrade dédiée au modèle.



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Les participants des ateliers adultes devront apporter leur propre petit matériel. Le matériel d'arts plastiques fournis aux enfants doit être stocké d'une semaine à l'autre dans les placards dédiés et fermés. Les modèles vivants devront amener leur propre serviette.



ACTIVITÉS DE SCIENCES ET TECHNIQUES

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES

Mix'Art numérique, créations interactives, informatique au quotidien, modules informatiques



PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour les participants âgés de 11 ans et plus ainsi que pour l'intervenant sur toute la durée de l'activité.



ZONE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Les participants doivent attendre que l'intervenant les autorise à pénétrer dans la salle. Une attente au sein de l'espace d'accueil de la structure est possible dans le respect des mesures de sécurité sanitaires (port du masque, distanciation physique, lavage des mains...)



DISTANCIATION PHYSIQUE

Durant l'activité, les participants doivent respecter une distance de 1 mètre en face à face avec les autres.



DÉSINFECTION

Chaque poste de travail informatique doit être désinfecté avant et après utilisation ainsi que le clavier de commande de la CNC laser. Pour ce faire, des lingettes sont mises à disposition des participants.



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Le petit matériel doit être stocké d'une semaine à l'autre dans les placards dédiés et fermés.



ACTIVITÉS DE SCIENCES ET TECHNIQUES

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES

Atelier des Alpes



PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour les participants âgés de 11 ans et plus ainsi que pour l'intervenant sur toute la durée de l'activité.



ZONE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Les participants doivent attendre que l'intervenant les autorise à pénétrer dans la salle. Une attente au sein de l'espace d'accueil de la structure est possible dans le respect des mesures de sécurité sanitaires (port du masque, distanciation physique, lavage des mains...)



DISTANCIATION PHYSIQUE

Durant l'activité, les participants doivent respecter une distance de 1 mètre avec les autres.



DÉSINFECTION

Chaque poste de travail informatique doit être désinfecté avant et après utilisation ainsi que le clavier de commande de la CNC laser. Pour ce faire, des lingettes sont mises à disposition des participants.



GESTES BARRIÈRES

Le lavage des mains doit être effectué avant et après utilisation de l'outillage collectif.



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Le petit matériel électronique, les outils et les composants doivent impérativement être rangés dans les espaces qui leur sont dédiés avec un principe de non-utilisation durant 48 heures.



ACTIVITÉS DE LANGUES

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES

Anglais, espagnol, arabe



PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour les participants âgés de 11 ans et plus ainsi que pour l'intervenant sur toute la durée de l'activité.



ZONE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Les participants doivent attendre que l'intervenant les autorise à pénétrer dans la salle. Une attente au sein de l'espace d'accueil de la structure est possible dans le respect des mesures de sécurité sanitaires (port du masque, distanciation physique, lavage des mains...)



DISTANCIATION PHYSIQUE

Durant l'activité, les participants doivent respecter une distance de 1 mètre en face à face avec les autres.



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Les participants doivent apporter leur propre matériel.



RANDONNÉES

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES



PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour les participants âgés de 11 ans et plus ainsi que pour l'intervenant sur toute la durée de l'activité et lors du co-voiturage.



ZONE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Les rendez-vous pour le départ en randonnée s'effectuent en extérieur. Aucun regroupement ne doit dépasser 9 personnes.



DISTANCIATION PHYSIQUE

Durant l'attente et l'activité, la randonnée s'effectue par groupe de 9 personnes avec une distanciation physique de 4 mètres minimum entre chaque groupe. Au sein du groupe, les participants doivent respecter une distance de 1 mètre avec les autres.



VISITES COMMENTÉES DES EXPOSITIONS

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES



PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour les participants âgés de 11 ans et plus ainsi que pour l'intervenant sur toute la durée de l'activité.



ZONE D'EXPOSITION

L'espace d'exposition est limité à 9 personnes.
Les visites commentées s'effectuent sur rendez-vous et sont limitées à des groupes de 8 personnes.



DISTANCIATION PHYSIQUE

Durant l'activité, les participants doivent respecter une distance de 1 mètre avec les autres.



CONFÉRENCES

MESURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES



PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour les participants âgés de 11 ans et plus sur toute la durée de l'activité. Le port du masque n'est pas obligatoire pour l'intervenant dès lors qu'il se situe dans la zone du marquage au sol délimitant une distanciation physique de 2 mètres avec le public.



ZONE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET ENTRÉE EN SALLE

Les participants doivent attendre que le/la placeu(r)se les autorise à pénétrer dans la salle. Une attente au sein de l'espace d'accueil de la structure est possible dans le respect des mesures de sécurité sanitaires (port du masque, distanciation physique, lavage des mains...).



DISTANCIATION PHYSIQUE

Durant l'activité, les participants doivent respecter le placement effectué par le/la placeu(r)se. Une distance de 1 mètre avec les autres est appliquée, soit l'occupation d'un siège sur deux, exception faite pour les groupes identifiés de 9 personnes maximum. L'intervenant doit respecter la zone de marquage au sol délimitant une distanciation physique de 2 mètres avec le public.



MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

En fin de conférence, le micro-casque utilisé est à placer dans le sac dit « de placement en désinfection » remis à l'intervenant. Il ne doit en aucun cas être utilisé sans désinfection dans les 72 heures qui suivent l'intervention.